



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 03-2022

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la greffière de la Ville de La Sarre que lors de la séance tenue le 1^{er} mars 2022, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement no 03-2022 : *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*

Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau municipal de la Ville de La Sarre, situé au 201, rue Principale à La Sarre.

DONNÉ À LA SARRE
CE 04 MARS 2022

Sylvie Lafleur
Greffière adjointe